



RÈGLEMENT NUMÉRO 607

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT, LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'USINE DE DÉPHOSPHATATION

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville-Marie tenue le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a dûment été déposé à cette même séance ordinaire tenue le 25 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 AMÉNAGEMENT, TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Le conseil est autorisé à effectuer l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement pour l'usine de déphosphatation pour un montant total de 3 000 000 \$, visant à se conformer aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques comme indiqué à l'annexe A.

ARTICLE 2 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 3 000 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 3 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville de Ville-Marie pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

ARTICLE 4 AIDE FINANCIÈRE

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention et sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 8 avril 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat du maire et du secrétaire-trésorier (*Loi sur les cités et villes*, art. 357, al.3)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Séance du 25 mars 2024

Résolution n° 057-03-24

Adoption du règlement

Séance du 8 avril 2024

Résolution n° 071-04-24

Publication : 29 avril 2024

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et
greffière-trésorière

Annexe A

USINE DE DÉPHOSPHATATION

Dépenses engagées		
	Étude géotechnique	8 800,00 \$
	Devis services professionnels et sélection	5 500,00 \$
	Validation des études préliminaires, relevés d'arpentage et mise en plan, coordination avec les ressources externes	15 000,00 \$
	Préparation du mandat d'étude géotechnique et de contrôle qualitatif au chantier	1 250,00 \$
	Rapport d'ingénierie préliminaire	11 350,01 \$
	Plans et de devis à 50%	58 542,17 \$
	Plans et devis à 100% et gestion de l'appel d'offres	35 842,16 \$
	Autres coûts (frais de publications et autres)	313,04 \$
	Total dépenses engagées	136 597,38 \$
1. Ingénierie		
1.1	Plans fournisseur technologique	83 247,00 \$
1.2	Plans et devis 75% à 90% pour approbation	118 380,00 \$
1.3	Coordination avec fournisseur équipement Véolia	16 745,00 \$
1.4	Émission de plans et devis définis pour soumission et construction	81 045,00 \$
1.5	Frais professionnels - Architecte	25 000,00 \$
1.6	Demande d'autorisation environnementale et évaluation Phase 1 et 2	38 685,00 \$
1.7	Frais de demande d'autorisation environnementale (MELCCFP)	1 225,00 \$
	Total	364 327,00 \$
2. Fourniture d'équipement		
2.1	Équipement de procédé	
2.1.1	Réservoirs de coagulants et de polymère	62 513,00 \$
2.1.2	Panneaux de pompes doseuses de coagulant et polymère	52 496,00 \$
2.1.3	Mélangeurs pour coagulation et floculation post-précipitation	46 263,00 \$
2.1.4	Système de filtration sur disques	420 351,00 \$
2.2	Instrumentation, contrôles, télémétrie	71 348,00 \$
	Total	652 971,00 \$
3. Transport au site		
3.1	Transport de tous les équipements de procédé au site de Ville-Marie	19 959,00 \$
	Total	19 959,00 \$
4. Assistance installation, mise en route, démarrage et formation		
4.1	Assistance installation, mise en route, démarrage et formation	85 977,00 \$
	Total	85 977,00 \$
5. Opération		
5.1	Opération	38 289,00 \$
	Total	38 289,00 \$
	Total Équipement de filtration	1 161 523,00 \$
6. Construction		
6.1	Construction nouveau bâtiment de traitement tertiaire	887 000,00 \$
6.2	Autres coûts	57 200,00 \$
	Total	944 200,00 \$
	Sous-Total	2 242 320,38 \$
	Imprévus 28% (estimation préliminaire)	615 162,65 \$
	TVQ 50%	142 516,97 \$
	TOTAL	3 000 000,00 \$